

Informations sur les options d'acquisition de l'iPad pour l'année scolaire 23-24

Depuis 2014, l'école Le Sommet a fait un virage technologique majeur en intégrant l'usage des technologies à sa pédagogie au quotidien afin de favoriser le développement de compétences du XXI^e siècle. Pour votre information, lors de l'implantation du projet iPad pour tous, l'école s'est engagée à réduire d'une centaine de dollars par année la facture pour les effets scolaires (reprographie, cahiers d'exercices, etc.) afin de permettre l'achat de la tablette numérique iPad.

Voici les 2 options d'acquisition qui s'offrent à vous :

1. **Prêt numérique :**

Un prêt d'équipement technologique (GRATUIT) est rendu disponible pour les élèves nouvellement inscrits à notre école.

L'appareil est la propriété du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSDPS). Comme le CSSDPS n'a pas la garde de l'outil technologique qu'il a prêté, l'utilisateur en assume l'entière responsabilité. Ainsi, le CSSDPS peut réclamer la valeur de l'équipement en prêt pour les dommages directement causés ou par négligence en cas notamment, de vol, de perte, de destruction ou de bris partiel ou total de l'équipement.

L'usage de cette tablette est purement pédagogique et aucunement personnel. Tout ajout de logiciel doit être effectué par un technicien ou un opérateur en informatique du CSSDPS.

Les outils technologiques prêtés devront être retournés à la fin de l'année scolaire ou à **la fin de de la fréquentation scolaire** dans notre école ou sur un avis contraire de l'établissement scolaire.

2. **iPad personnel :**

Si vous souhaitez utiliser votre iPad personnel, il est important que celui-ci soit minimalement un **IPad de 7^e génération**. [Pour identifier le modèle de votre iPad cliquez ici](#).

Nous recommandons un minimum de 64G. Pour être utilisé à l'école, votre appareil devra être **obligatoirement réinitialisé** afin d'y installer notre système de gestion ainsi que toutes les applications dont votre enfant aura besoin pour l'année scolaire. Par conséquent, si vous souhaitez conserver vos données, il est important de [procéder à une sauvegarde iCloud](#) avant la rentrée scolaire. Cette option permet un usage personnel et scolaire.

***Prendre note que pour l'année scolaire 2023-2024, l'option d'achat de l'iPad avec l'école ne sera pas possible.**